



Le commerce de gros en 2030

Témoignage de Laurent Bendavid, président de la
Chambre Syndicale des Répartiteurs
Pharmaceutiques (CSRP)



La crise du Covid 19 a démontré la nécessité, pour les autorités sanitaires, de disposer d'un partenaire de référence en matière de distribution des produits de santé. Qu'il s'agisse des masques, du gel hydroalcoolique, des autotests ou des vaccins anti-Covid, c'est le secteur de la répartition pharmaceutique qui a assuré leur distribution aux 20 000 officines de pharmacie.



Aujourd'hui encore, alors que la problématique des ruptures d'approvisionnement est de plus en plus critique, c'est sur la répartition pharmaceutique que s'appuient les autorités sanitaires pour assurer la distribution la plus équitable possible des médicaments concernés.



Malgré la mise en œuvre d'un plan de soutien économique significatif sur la période 2021-2023, la profession a été fortement impactée par la reprise de l'inflation consécutive notamment au conflit en Ukraine. En définitive, l'intégralité du plan de soutien a été absorbée par l'augmentation des coûts liée à l'inflation.



Les grossistes-répartiteurs exercent leur activité dans un cadre économique étroitement réglementé. Ils ne peuvent donc pas répercuter la hausse de leurs coûts sur leurs tarifs. Dans ces conditions, ils doivent diminuer leur marge à un niveau tel qu'ils ne peuvent plus dégager de bénéfices.

En 2022 le secteur affichait des pertes d'exploitation de près de 4 millions d'euros.



Il existe au moins deux leviers qui permettraient d'agir efficacement pour redresser et conforter l'économie du secteur :

- la modification de la marge de distribution en gros des médicaments
- la fiscalité propre au secteur (contribution sur les ventes en gros de médicaments)

De la solidité économique du secteur dépendra sa capacité à assurer sa transition écologique ainsi que son rôle essentiel aux cotés des autorités sanitaires.



La répartition pharmaceutique va poursuivre les initiatives engagées pour réduire son empreinte carbone en adaptant sa flotte de véhicules, mais aussi certains de ses processus de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les livraisons en centre-ville.